

# Le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Rencontre Valdôtaine fêté avec éclat

## A Gaby: les Valdôtains du pays ont accueilli leurs compatriotes émigrés avec chaleur, amitié et un grand sens de l'hospitalité

« Chaque année, les Communes qui nous accueillent se dépassent » — entendait-on dire dans les milieux des valdôtains émigrés, réunis à Gaby avec leurs parents et amis du pays pour la 10<sup>ème</sup> Rencontre Valdôtaine, le 11 août dernier.

Il faut dire que pendant toute une année ou presque la municipalité de Gaby avait su sensibiliser la population afin que chacun fût prêt ce jour-là. Le maire, M. Ropele, et son adjoint, M. Mostacchi, avaient figolé tout le programme, depuis la cérémonie du dépôt de la gerbe, avec fanfare et costumes du pays, la messe, l'apéritif, jusqu'au « clou » de la journée : un repas somptueux préparé avec maestria par les membres de l'Association des cuisiniers valdôtains, et impeccablement servi par une armée de serveurs improvisés mais bien endoctrinés par la directrice de l'Ecole Hôtelière régionale.

On sait que les gens aiment bien se retrouver autour d'une table et qu'une grande réunion conviviale est l'idéal pour resserrer les liens d'une vieille amitié et, pourquoi pas, faire connaissance. C'est ainsi que deux valdôtains habitant à New York se sont connus à Gaby...

Tel est d'ailleurs le but de cette journée de retrouvailles que la Région orga-

nise chaque année dans une Commune différente : d'une part permettre aux Valdôtains du pays un échange de vues avec leurs compatriotes, et ceci en français, et d'autre part offrir aux émigrés l'occasion de connaître tour à tour les vallées de leur pays d'origine. Mais la Région veut également leur permettre de se tenir au courant des derniers événements culturels en leur présentant des expositions ethnographiques : à Gaby, ils ont pu visiter les expositions « L'émigration valdôtaine dans le monde » et « Le Carnaval de la Coumba Freide ».

Les discours officiels ayant été supprimés depuis longtemps, faute d'auditeurs attentifs — il faut dire aussi qu'il est difficile d'obtenir l'attention de 1600 personnes attablées tout comme il est impossible d'obtenir une bonne sonorisation — ce sont des « messages » que les présidents du Gouvernement et du Conseil régional adressent ce jour-là à l'assistance. Le président Rollandin, pour sa part, a rappelé le rôle de l'émigration valdôtaine, véritable « poumon » de langue et de culture francophone, d'exemple d'attachement aux traditions valdôtaines, tandis que M. Bondaz a mis l'accent sur l'hommage rendu à Jean Joconde Stévenin, originaire de Gaby.

★★★

Le lendemain de la Rencontre Valdôtaine les responsables des Sociétés d'émigrés à l'étranger se sont rencontrés au Palais régional avec les administrateurs régionaux pour discuter des problèmes de l'émigration d'une part, mais aussi de ceux que la Vallée doit affronter. Presque toutes les Sociétés d'émigrés étaient représentées : le COFESEV (Comité fédéral des Sociétés d'Emigrés valdôtains annuel adhérent toutes les Lausanne), l'Union Valdôtaine de Paris, Lyon, Grenoble et Provence-Côte d'Azur, la Valdôtaine de New York, l'ALOV (Association des Levalloisiers d'origine valdôtaine), l'Antenne Savoyarde, l'Union Valdôtaine de Vevey-Riviera et celle de Lausanne.

Les délégués du Gouvernement régional et du Conseil étaient le président Rollandin, les assesseurs Faval,

Martin et Voyat, le vice-président du Conseil Dolchi et les conseillers Cout et Stévenin. Les parlementaires Fosson et Dujany étaient également présents.

L'ordre du jour débute habituellement par des commentaires sur la journée de la veille et la décision concernant la date et le lieu de la prochaine Rencontre : les Emigrés ont opté pour le 10 août 1986 et retenu trois candidatures, celles de Morney, Mant et une certaine préférence à l'égard de cette dernière Commune où repose Mademoiselle Maria Ida Viglino.

Avant de passer à la discussion de l'ordre du jour, le président Rollandin a exposé brièvement les initiatives et les mesures mises en oeuvre par l'Administration régionale et qui intéressent tout particulièrement l'émigration valdôtaine : l'application effective de la loi sur les prêts à la construction aux Emigrés valdôtains, la remise de médailles d'or en témoignage de reconnaissance aux anciens combattants de la deuxième guerre mondiale — y compris les Valdôtains émigrés — ; la prochaine mise en service de l'Office de la Langue française dont la fonction essentielle sera de rédiger en français tous les imprimés administratifs des collectivités locales afin d'introduire effectivement le français dans les bureaux publics ; enfin, l'adoption d'une loi permettant aux Communes valdôtaines d'obtenir des subventions régionales pour réaliser des jumelages avec des Communes de l'aire francophone européenne et extra-européenne. Le président Rollandin a également souligné l'importance de la Convention RAI/Etat, votée au Conseil des Ministres le 31 mai dernier, pour la réalisation et la diffusion en Vallée d'Aoste d'émissions radiophoniques et télévisées en français (respectivement 78 heures et 52 heures).

Les administrateurs régionaux ont ensuite pris connaissance d'une proposition de l'Union Valdôtaine de Paris concernant l'organisation d'une « Journée de la francophonie » à laquelle seraient associées toutes les organisations oeuvrant pour la défense du français, et de la participation souhaitée de la Vallée au Comptoir suisse de Lausanne. Les responsables des Sociétés d'Emigrés ont par ailleurs instamment priés les administrateurs régionaux de les tenir au courant des manifestations promotionnelles (les expositions notamment, et les stands tou-



Une habitude qui fait désormais tradition : le président du Gouvernement régional, Augusto Rollandin, passe de table en table pour serrer la main à tous les convives.

ristiques) organisées à l'étranger et auxquelles ils pourraient collaborer. Dans ce même domaine, l'ALOV a demandé que la Région alloue une tranche de son budget promotionnel aux Sociétés d'Emigrés qui organisent des activités promotionnelles en faveur de la Vallée d'Aoste. L'ALOV, encore, s'est souciee du mauvais fonctionnement des liaisons ferroviaires entre Aoste et Turin, entre Pont-Saint-Martin et Aoste notamment, et a fait état de la nécessité d'une amélioration des liaisons routières entre la Vallée d'Aoste et la Région Rhône-Alpes ce qui permettrait un rapprochement entre Aoste et Paris grâce au TGV.

Enfin, quelques questions abordées au cours de cette Table ronde concernaient les Emigrés eux-mêmes : les modalités pour l'acquisi-

tion de la résidence (cette matière étant du ressort des Communes mais réglementée par des lois d'Etat, la Région ne peut intervenir d'aucune façon, ainsi que l'a expliqué le président Rollandin qui a, par ailleurs, exposé les possibilités alternatives d'inscription à l'AIRE, l'état civil spécial des citoyens italiens résidant à l'étranger) ; les aides éventuelles pour le retour au Pays des Emigrés valdôtains ; la participation régionale aux frais des électeurs résidant hors de la Vallée, pour les élections en Vallée d'Aoste (dans ce cas la législation italienne prévoit effectivement des remboursements des frais de transport, mais seulement depuis la frontière italienne jusqu'au bureau de vote) ; les modalités d'utilisation du carnet de santé en Vallée d'Aoste et hors de la Vallée.

## Fonds régional pour encourager les jumelages intercommunaux

Pour favoriser et faciliter les jumelages avec des Communes francophones, la Région a mis en place des subventions adéquates des programmes d'échanges et de rencontres qui, parfois, ne pourraient se concrétiser en raison de difficultés budgétaires.

Les Communes de la région qui souhaitent se jumeler avec des Communes des Etats appartenant à la CEE et à l'aire francophone européenne et extra-européenne et bénéficier du financement régional doivent en informer le Président du Gouvernement régional avec, à l'appui de leur demande, copie de la délibération du Conseil municipal, indiquant la Commune choisie pour le jumelage ; un rapport sur le programme des activités prévues ; un devis détaillé des dépenses nécessaires.

Le Président du Gouvernement dépose les demandes à la Commission des Affai-

res générales, finances, planification, décentralisation et participation qui revient régional à accepter ou refuser définitive et de fixer la dépense admissible. Le montant de la subvention est déterminé en fonction de l'importance de l'initiative ; du caractère bilatéral ou multilatéral du jumelage ; de la situation démographique, géographique, sociale et financière des collectivités locales intéressées.

L'esprit de la loi est de privilégier les jumelages avec des Communes de l'aire francophone et de l'aire germanophone pour les Communes Walser de la vallée du Lys.

Les Communes qui ont concrétisé des jumelages antérieurement à l'entrée en vigueur de cette loi peuvent bénéficier des subventions régionales, selon la procédure indiquée.

## TRIBUNE LIBRE réservée aux groupes du Conseil régional

### Mouvement de l'Union Valdôtaine

Il est bien difficile de reconnaître dans la réalité quotidienne des événements « historiques » ; et pourtant il est douloureusement facile de qualifier ces derniers mois d'historiques.

L'UV s'activait à la préparation de son quarantième anniversaire quand la nouvelle de la mort de Mlle M. Ida Viglino vint frapper la Vallée entière. La perte de Mlle Viglino a été bouleversante non seulement pour sa soudaineté mais aussi parce qu'elle est survenue à un moment délicat de l'histoire unioniste. Elle a anticipé une réflexion sur l'action de l'U.V. au sein des institutions autonomistes en faveur de la communauté valdôtaine et la réflexion a renouvelé une sorte de douleur inconsciente pour d'autres pertes inattendues au moment où elles se sont produites : Gex, Deffeyes, Salvadori, et d'autres encore, humbles et grands, dont la destinée a été celle d'apporter leur petite pierre à l'édification d'une Vallée d'Aoste plus autonomiste et plus consciente.

Mais s'il est difficile de fêter un anniversaire lorsqu'on est en proie à la douleur, les 40 ans d'histoire de l'Union Valdôtaine seront tout de même célébrés.

Dans un article publié dans le «Peuple», le Président du mouvement, M.

Alexis Bétemps, affirme que l'U.V. est « en marche vers l'an 2000. La vie de l'U.V. n'a jamais été commode parce que l'U.V. n'est pas commode pour l'Etat italien... les symptômes sont là : la non application du Statut, l'affaire du Parc du Grand-Paradis... », voilà comment Bétemps a résumé le problème politique valdôtain.

La question du Parc du Grand-Paradis est, en quelque sorte, le deuxième événement historique de ces derniers temps : la contestation de la population de Valsavarenche qui refuse encore d'aller voter tant que le problème des limites ne sera pas résolu ; la solidarité exprimée aux populations du Parc par les institutions communales qui n'ont pas manqué de condamner les épisodes de provocation ; la loi proposée par l'U.V. pour que le Parc soit confié à une gestion interrégionale ; les pourparlers que le Président Rollandin a eus au niveau ministériel pour éviter, au moins, une aggravation de la tension. Voilà autant de sujets dont la solution, qui ne peut plus être différée, est concrètement historique.

Les articles paraissant dans cette rubrique n'engagent que la responsabilité des groupes politiques signataires.

## EMPLOI

### Deltasider: pas de mais des pré-retraites

de services nécessaires à la gestion de l'établissement d'Aoste.

Après avoir discuté des questions concernant la production et l'emploi, les parties ont convenu de poursuivre la méthode d'entretiens périodiques pour examiner l'évolution de la situation de l'entreprise et constater l'état de réalisation des programmes.

La réunion a mis en évidence la volonté commune d'oeuvrer pour garantir la modernisation et l'essor de l'établissement Deltasider d'Aoste, un des piliers de l'économie et de l'équilibre de l'emploi.

Les entretiens ont également porté sur les sous-concessions à l'ENEL des centrales hydroélectriques de Chavonne I et Aymavilles-Grand-Eyvia.

A cet égard, la convention ENEL-DELTAIDER qui règle les rapports entre les deux organismes pour la sous-concession a été approuvée par les parties et enregistrée le 1<sup>er</sup> août 1985.

L'accord prévoit notamment le passage à l'ENEL des centrales et du personnel de la Deltasider à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1986.

Pour sa part, le Gouvernement régional qui a pris part activement aux négociations entre la Deltasider et l'Enel, a déposé au Conseil régional — qui en discutera les 25 et 26 septembre — le dossier concernant la sous-concession à l'ENEL des installations en question.